**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1973)
**Heft:** 243

## Inhaltsverzeichnis

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 13.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

**J.A. 1000 Lausanne**
Hebdomadaire romand
No 243 4 octobre 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 12 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Marx Lévy
Gilbert Rist

243

# Domaine public

## *Haro sur les revenus*

*L'offensive va bon train. Au nom de la sainte alliance contre l'inflation. Nello Celio devant le Vorort affirme qu'amélioration des salaires réels et lutte contre l'inflation ne vont pas de pair. Le préposé Schürmann met en place le deuxième volet de l'arrêté qu'il est chargé d'appliquer, la surveillance des salaires. Après l'échec patent du premier volet, la surveillance des prix. Il est plus facile de mettre au pilori les premiers que de démonter sérieusement le mécanisme de formation des seconds.*

*La sécurité sociale aussi, mais d'une manière plus feutrée, fait l'objet d'attaques conjuguées. Le peuple a adopté en décembre 1972 le système des trois piliers ; AVS et caisses de pension doivent assurer aux retraités un niveau de vie équivalent à celui qu'ils ont connu au cours de leur vie active. Peu avant la votation, le gouvernement a publié les principes généraux de la loi d'application, notamment la garantie d'une rente équivalente aux 60 % du dernier salaire. Garantie qui n'a pas pesé d'un poids négligeable dans la décision des citoyens.*

*Si l'on en juge par les bribes d'informations qu'on peut récolter au hasard des communiqués, la bataille pour la loi d'application est rude. Le patronat remet en question les acquis de la votation : les 60 % ne sont plus qu'un but de principe ; l'essentiel est de fixer des cotisations « supportables » ; les rentes s'adapteront. C'est ce qu'on appelle pudiquement le primat des cotisations. Il préférerait aussi, qu'à la place des rentes, on verse aux retraités un capital. Elégante manière de se débarrasser du problème de la compensation du renchérissement.*

*Les sociétés privées d'assurance, qui jouent une carte importante dans cette affaire — c'est leur champ d'action qui est menacé — ne restent pas en arrière. Elles viennent de publier une étude scientifique sur l'évolution future du coût des assurances sociales. Résultats « horrifiants » : en l'an 2000, 43 à 63 % du revenu du travail passeraient en cotisations sociales. Mais on se garde bien de dire quelles seraient les parts respectives du salarié, de l'employeur et de l'Etat. Pour le calcul en pour-cent, on ne se réfère pas au produit national, mais aux salaires qui n'en sont qu'une des composantes.*

*L'essentiel est de créer un climat de crainte et, au nom de la lutte contre l'inflation, de faire admettre plus facilement aux salariés de se serrer la ceinture. Certes, le taux actuel du renchérissement change les données du problème. Une inflation continue de 8 ou 10 % ne permet pas de créer une sécurité sociale basée sur le système de la capitalisation. Mais ce n'est pas la sécurité sociale qui est en jeu, comme les augures patronaux voudraient le faire croire. Ce sont les moyens qui doivent être adaptés. Le système de la répartition directe des cotisations peut prendre le relais pour compenser l'augmentation du coût de la vie par le canal d'une caisse publique.*

*L'initiative socialiste, dédaigneusement écartée par les Chambres, conserve à cet égard toute sa valeur. Elle prévoit une caisse fédérale de compensation qui, précisément, pourrait prendre en charge le développement du système de répartition.*

**DANS CE NUMÉRO**

**P. 2 : Courrier : Quel Jura désirons-nous ? — Images sud-africaines ; p. 3 : La semaine dans les kiosques alémaniques — Le carnet de Jean-louis Cornuz ; pp. 4/5 : Nécessité de la justice militaire : la démonstration de l'auditeur en chef de l'Armée ; p. 6 : Valais : Une parodie de la volonté populaire — Notes de lecture : Energie et équité ; p. 7 : Genève : Fièvre à l'hôpital ; p. 8 : Vaud : Une baignoire pour le théâtre — Plus bas que la ceinture.**